

2G HTB
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 17 rue de Revollon, 38150 CHANAS
931 492 177 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

La Société DMRS, Société par actions simplifiée au capital de 53 410 euros, ayant son siège social 17 rue de Revollon, 38150 CHANAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 449 177 138 RCS VIENNE, représentée par la société F.M MANAGEMENT, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Fabien MICHAL, son gérant,

Associée Unique de la société 2G HTB,

A pris les décisions suivantes :

- Révocation du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Suppression des articles 26 et 27 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, conformément à l'article 13 des statuts, décide de mettre fin par anticipation, à compter du 31 octobre 2025 au soir, au mandat de Président de Monsieur Benjamin GOESSANT, sans aucune indemnité.

Elle nomme, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

- La Société DMRS, Société par actions simplifiée au capital de 53 410 euros, ayant son siège social 17 rue de Revollon, 38150 CHANAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 449 177 138 RCS VIENNE.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Monsieur Fabien MICHAL, ès-qualités de représentant légal de la société F.M MANAGEMENT, elle-même Présidente de la société DMRS, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui concerne la société DMRS, qu'elle n'est atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer les articles 26 et 27 des statuts relatifs respectivement à la nomination des premiers dirigeants de la Société et aux formalités de publicité avant immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature électroniquement par docusign

L'Associée Unique
Pour la société DMRS
F.M MANAGEMENT
M. Fabien MICHAL

30.10.2025

DocuSigned by:
Fabien Michal
60C7CCC9CA234ED...